

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Sarah COLLOBER, Sophie VERGNAUD, Aurélie BOURREAU, Dominique CRETIN, Jean-Paul THUBERT, Renaud ROBERT, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Omar MBAYE .

Absents excusés avec pouvoir : Jean BERGER. Peggy MENETEAU, David RANGER

Suffrage : 18

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD Ouverture de séance 20h

PRELIMINAIRE A LA SEANCE

Présentation par Myriam DESBANCS des activités et des projets du Centre Culturel de LA MARCHOISE à la demande du conseil municipal (cf. réunion du 26 mai 2016).

1 – Approbation de compte rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 26 Mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Voix 18 pour

2 –Subvention du Centre Culturel de Gençay

La Présidente du Centre Culturel « La Marchoise »a présenté préalablement à la séance les projets 2016-2018 du centre.

Cette présentation a été sollicitée par les élus lors de la dernière réunion du conseil municipal, afin de statuer sur le montant de la subvention.

Un document a été remis à tous les conseillers et des précisions ont été apportées par MME DESBANCS.

Le Maire précise à l'assemblée que le vote se fera à bulletin secret ; Il propose de maintenir pour 2016 la subvention à 9 000€ pour le centre culturel.

L'assemblée procède au vote après le départ de la salle des membres du centre culturel.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

- 16 bulletins avec l'inscription : OUI
- 1 bulletin avec l'inscription : NON
- 1 bulletin BLANC

Le Maire informe l'assemblée que la subvention 2016 pour le Centre culturel « La Marchoise » a été votée pour la somme de 9 000€. Il précise que les crédits sont disponibles au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire de procéder au versement.

3 – Application du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle que les instructions des permis de construire seront de la compétence des communes à compter du 01/01/2017.

Ce désengagement de l'Etat implique le recrutement de bureau d'étude compétent pour les projets

d'urbanisme.

Il donne lecture du courrier de l'ATD qui propose un accompagnement sous forme d'ingénierie publique pour mener à bien les projets architecturaux, paysagers ou liés à l'urbanisme. L'agence est chargée d'apporter aux collectivités et aux établissements publics une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le Maire propose à l'assemblée que la commune de Gençay adhère à ce service pour l'année 2016. La cotisation est un forfait annuel par habitants de 0.50€ avec un plancher de 372€ et un plafond de 2 796€.

Vote 16 pour 2 abstentions

4 –Personnel

○ Recrutement d'un contrat emploi avenir

La commune a besoin de recruter un emploi affecté en partie aux espaces verts et à l'école sur les temps périscolaires.

Il est donc proposé la création d'un poste en emploi d'avenir à compter du 6 juillet 2016 pour une durée de 3 ans :

Missions dévolues :	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Agent polyvalent des services techniques – espaces verts – aide périscolaire	Temps complet	Taux horaire du SMIC

Monsieur Le maire a déjà reçu un candidat pour ce poste ; âgé de 22 ans, ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ce jeune homme permettrait à la commune de remplir ses obligations d'emploi de travailleur handicapé.

Ce candidat a déjà effectué un stage aux espaces verts de la commune, et avait donné entière satisfaction.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en emplois d'avenir. Les crédits seront inscrits au budget communal.

Vote 18 pour

○ Besoin saisonnier pour animation sport pour tous

La commune a besoin d'un saisonnier présent à chaque vacance scolaire pour l'animation de l'activité « sport pour tous ».

Afin de ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune, il y aurait lieu de créer cet emploi saisonnier d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet à raison de 10 heures de travail par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Vote 18 pour

○ Contrat d'apprentissage – changement de formation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 30 avril 2015, il a été décidé de créer un poste en contrat d'apprentissage pour préparer le diplôme de BTSA « aménagements paysagers » pour une durée de 2 ans.

Il informe le conseil municipal que le jeune qui a été recruté souhaite changer de parcours de formation et demande un apprentissage pour passer un BPA. Une demande de dérogation a été déposée par le CFA de Thuré auprès de la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, afin de donner l'autorisation de changement de cursus. Un avis favorable a été rendu.

Il précise que la collectivité est exonérée des charges patronales de sécurité sociale, d'allocations familiales et de Pôle Emploi. La rémunération serait la suivante :

- 64% du SMIC du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 alors qu'initialement la rémunération pour la préparation d'un BTSA était de 69% du SMIC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter ce changement de formation et demande l'autorisation de signer l'avenant au contrat d'apprentissage. Il précise que les crédits sont inscrits au budget communal.

Vote 18 pour

5 – Intermarché -Station service

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 26 avril 2007, il avait été décidé de louer une partie du parking en face du magasin Intermarché pour y installer une station d'essence.

Le 1er juin 2007 pour une durée de 9 ans, un bail commercial a été signé entre la société gérant l'Intermarché et la Commune de Gençay. Ce bail débutant le 1er septembre 2007 et se terminant le 30 août 2016 avec un loyer initial de 1 500 € qui a été révisé chaque année selon l'indice national du coût de la construction du 4ème trimestre N-1. Le loyer annuel en fin de bail s'élève à 1 733.19€.

Monsieur le Maire expose que la Société gérant l'Intermarché a souhaité renouveler son bail.

Monsieur le Maire propose au Conseil le renouvellement du bail avec un loyer annuel de 2400 € qui sera révisé chaque année selon l'indice national du coût de la construction du 4ème trimestre N-1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte à l'unanimité le renouvellement du bail pour 9 ans
- Accepte 17 voix POUR et 1 voix CONTRE pour un loyer annuel de 2400€/an
- Et autorise le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6 – Convention du syndicat Eau de Vienne- Défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire présente la convention du syndicat Eaux de Vienne SIVEER, pour l'entretien et le contrôle des équipements de sécurité incendie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention.

Vote 18 pour

7 –Décorations de Noël

Isabelle BOETSCH, adjointe présente le dossier des illuminations de Noël.

Afin de diminuer les charges, le conseil municipal avait donné son accord pour l'achat en 2016 de décorations de Noël ; pour rappel il avait été décidé le déblocage d'un budget annuel de 3 500€ pendant une période de trois ans.

Trois devis sont présentés :

Société LEBLANC pour 3 355.97€ HT (articles reconditionnés pour une partie du devis)

Société DECOLUM pour 3 421.32€ HT

Société FESTILIGHT pour 3600.15€ HT*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société DECOLUM pour un montant de 3 421.32 € et autorise le Maire à signer le devis.

Vote 18 Pour

Il est précisé que l'installation annuelle de ces illuminations par Sorégies est toujours gratuite.

08–Questions diverses

- Réorganisation des missions des adjoints : il a été décidé de confier à Yves GUILLON et Philippe BONNAUD la délégation « Associations ».
- Information SOREGIES : M ALADAVID délégué Alterna est en charge de la gestion du groupement des commandes.
- Monsieur le maire informe le conseil de la remise du prix Germain Brillant 2016 au collège de Gençay.

M BRILLANT a fait don d'une somme d'argent au collège de Gençay ; cette somme bloquée sur un compte permet le versement annuel de la somme de 500€ à un élève méritant désigné par une commission du collège.

- Maison de la Petite Enfance : de nouvelles fuites sont intervenues lors des pluies ; des travaux d'urgence sont nécessaires.

Le litige portant sur la toiture végétalisée est toujours en cours.

- Maison de santé : les travaux suivent leurs cours ; la pose de la charpente est prévue lundi prochain. (4 juillet 2016)
- Travaux du Champ de foire : un grillage de protection sera installé en bordure du skatepark afin de préserver les jeunes des dangers de la route. Le panneau d'interdiction de stationnement des poids-lourds a également été posé. Le city stade ne sera pas en fonction avant le dernier trimestre 2016.
- Suite à l'étude effectuée sur la restauration scolaire, des travaux d'aménagement sont prévus : extracteur d'air, pose d'un film opaque sur la baie vitrée, changement pour un mobilier plus adapté aux enfants de la maternelle, changement du lave-vaisselle avec aménagement du poste de plonge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Sophie VERGNAUD